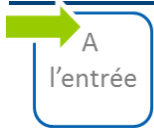


Informations utiles relatives au Smart Invest Portfolio - AG Life Cash Euro

Primes, prestations, coûts et fiscalité actuellement applicable



- **Primes minimales** : 2.500 € via prime unique.
- **Coûts** : 2,50% de coûts d'entrée sur chaque prime versée.
- **Fiscalité** : 2% de taxe sur chaque prime versée. Il n'y a pas d'avantage fiscal sur les primes versées.



- **Primes complémentaires minimales** : pendant la période de souscription, des primes complémentaires sont possibles à partir de 2.500 €.
- **Rachat** : un rachat total ou partiel de la réserve d'un ou plusieurs fonds, avec un minimal de 1.000 € par demande et à la condition qu'un montant de minimal 1.000 € reste placé au niveau du contrat (dont 500 € par compartiment si les 2 compartiments sont actifs).
- **Coûts de rachat** : 1% de coûts de rachat, calculés sur la valeur de rachat théorique pendant toute la durée du fonds (sauf la dernière année du fonds ou à l'échéance du fonds), à partir du fonds d'attente toujours 0%.
- **Transfert entre fonds** : à tout moment un transfert total ou partiel vers un nouveau fonds (proposé à la souscription dans le cadre du Smart Invest Portfolio) est possible.
- **Coûts de transfert entre fonds** :
D'un fonds à durée déterminée ou du fonds d'attente vers un nouveau fonds à durée déterminée : pas de coûts de sortie, coûts d'entrée dans le nouveau fonds.
D'un fonds à durée déterminée vers le fonds d'attente : 1% de coûts de transfert, calculés sur la réserve transférée à partir du fonds d'origine (sauf la dernière année du fonds ou à l'échéance du fonds), pas de coûts d'entrée dans le fonds d'attente.



- En cas de décès de l'assuré
- **Capital** : le capital-vie est versé au bénéficiaire en cas de décès.
 - **Coûts** : pas de coûts de sortie.
 - Des droits de succession peuvent être dus

Fiscalité pour le contrat Smart Invest Portfolio

Compartiment des fonds d'investissement sans engagements : pas de précompte mobilier.

Compartiment des fonds d'investissement avec engagements : précompte mobilier, endéans les 8 ans à compter de l'activation de ce compartiment.



Tous les coûts maximums ont été pris en compte dans les différentes sections du document d'informations clés. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque client et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

Clause bénéficiaire

Lors de la conclusion du contrat, un ou plusieurs bénéficiaires en cas de décès doivent être désignés. Les bénéficiaires peuvent être modifiés en cours de contrat sous certaines conditions.

Informations en matière de durabilité

Risque de durabilité et principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Les facteurs environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance (facteurs ESG) sont des données non financières qui jouent un rôle important dans la performance des investissements, à la fois en termes de rendement et de risque. Pour minimiser l'impact du risque de durabilité sur la performance de ses investissements et donc sur le rendement du produit, AG intègre les facteurs ESG dans ses décisions d'investissement, notamment via l'utilisation de scores ESG et l'exclusion de certains secteurs controversés comme

- l'industrie de l'armement
- le tabac
- les jeux de hasard
- le charbon thermique
- l'extraction de pétrole et de gaz non conventionnels
- les dérivés sur les matières premières alimentaires
- les paradis fiscaux ainsi que les régimes ou les personnes considérés comme corrompus



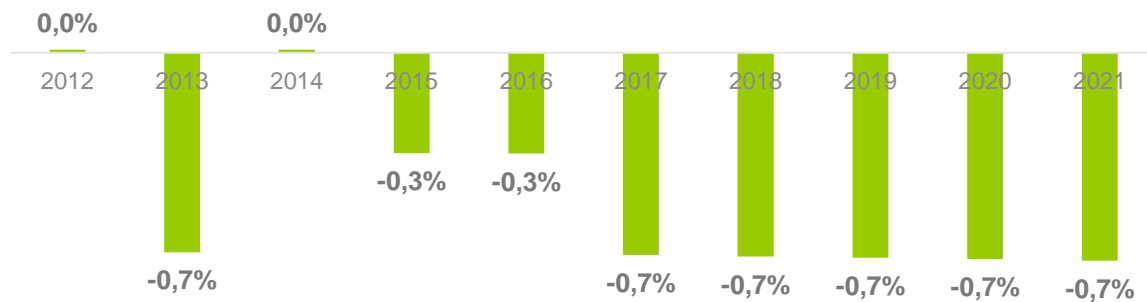
Dans la gestion de ses investissements, AG prend en compte notamment les indicateurs d'incidence négative suivants :

- Émissions de gaz à effet de serre des entreprises
- Empreinte carbone
- Intensité carbone
- Exposition aux combustibles fossiles
- Violation du Pacte mondial des Nations unies
- Exposition aux armes controversées

Une explication plus détaillée de notre approche d'investissement durable, ainsi qu'un reporting sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est disponible sur le site d'AG : ag.be/investir/durabilite.

Ce fonds a des caractéristiques environnementales et sociales qui permettent de contribuer à un impact positif sur l'environnement ou la société et de limiter les impacts négatifs sur l'environnement ou la société, grâce à une sélection appropriée d'investissements. Des informations sur les caractéristiques écologiques et sociales du fonds sont disponibles en annexe.

Performances passées



Ce diagramme affiche la performance du fonds en pourcentage de perte ou de gain par an au cours des 10 dernières années.

Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Elles peuvent toutefois vous aider à évaluer comment le fonds a été géré dans le passé.

La performance est affichée après déduction des frais courants. Les frais d'entrée ou de sortie sont exclus du calcul.

Année de création du fonds : 1998

Devise : EUR

